



# Mobile Money for the Unbanked

L'argent Mobile Pour les Personnes Non-Bancarisées  
Juillet 2010



### **Agent**

Personne physique ou morale sous contrat habilitée à effectuer des transactions pour le compte des clients, les plus importantes d'entre elles étant les dépôts ou retraits d'espèces, c'est-à-dire le chargement (ou le déchargement/retrait) d'une certaine valeur dans le porte-monnaie électronique. Ils ont également souvent la responsabilité de l'enregistrement de nouveaux clients. Les agents perçoivent généralement une commission sur les services rendus. Dans certains cas, ils fournissent des services d'assistance à la clientèle, par exemple, la formation de nouveaux clients au service. Les agents ont dans la plupart du temps d'autres activités lucratives. Selon la législation en vigueur dans certains pays, l'agent peut être assujéti à une autorisation et à des obligations particulières. Dans d'autres marchés les petits détaillants, les institutions de micro finance (IMF), les chaînes de magasins ou des agences bancaires peuvent faire office d'agents. Les agents sont aussi connus sous le nom de « commerçant », « détaillant » ou « marchand » afin d'éviter les implications juridiques liées au terme « agent » dans certains secteurs d'activité ou certains marchés.

### **Agent Principal (« masteragent » en anglais)**

Personne physique ou morale achetant de « l'argent électronique en gros » auprès d'un opérateur de réseau mobile ou fournisseur de services financiers mobiles (« service provider » en anglais) pour le revendre aux agents. L'agent principal est donc le premier maillon de la chaîne de distribution d'argent mobile, sachant que les agents revendent à leur tour cet « argent électronique » aux utilisateurs. À la différence d'un grossiste, un agent principal a la responsabilité de la gestion des besoins d'un groupe donné d'agents en matière de liquidité en espèces et en valeur électronique.

### **Agrégateur**

Personne physique ou morale en charge du recrutement de nouveaux Agents. Cette fonction est souvent associée à celle d'agent principal et les deux termes s'utilisent indifféremment.

### **Argent électronique (« e-money » ou « e-cash » en anglais)**

L'argent électronique est la valeur stockée sur les porte-monnaies électroniques des utilisateurs, des agents et du prestataire de services bancaires mobiles. À tous moments, le montant total de l'Argent électronique en circulation a sa contrepartie sur un ou des compte(s) bancaire(s). Ainsi, en cas de difficultés majeures liées à son activité commerciale, les utilisateurs récupéreraient leurs mises.

### **Argent mobile (Mobile Money en anglais)**

Service permettant d'accéder à des services financiers par l'intermédiaire d'un téléphone portable (mobile).

### **Autorités réglementaires**

Se référant à l'argent mobile, ce terme désigne habituellement les autorités réglementaires supervisant les institutions financières dans un pays donné – généralement la banque centrale ou toute autre autorité financière.

### **Canal de transmission**

Canal de communication sans fil par lequel s'effectue la transmission des données (« data » en anglais) entre le téléphone d'un client et la plateforme de services financiers mobiles. Les opérateurs de téléphonie mobile fournissent le « canal de transmission » en contrepartie parfois d'une commission couvrant le coût lié à la transmission de données. Les canaux de transmission sans fil les plus utilisés sont USSD, SMS et GPRS.

### **Connaissance du client (« Know Your Customer » ou KYC en anglais)**

Désigne les règles de LAB/CFT obligeant les prestataires ou Agents à respecter certaines procédures pour la vérification de l'identité des utilisateurs.

### **Dépôt d'espèces (« cash-in » en anglais)**

Opération par laquelle le client dépose de l'argent liquide sur son porte monnaie électronique. Cela s'effectue généralement par l'intermédiaire d'un Agent qui reçoit les espèces du client et crédite le porte monnaie électronique du client.

### **Épargne/Compte d'épargne**

Désigne traditionnellement la conservation de l'argent d'un client par une institution habilitée et autorisée sur un compte porteur d'intérêts.

### **Enregistrement OTA (« Over the air »)**

Terme utilisé pour la création d'un compte d'argent mobile pour un client par le biais d'un réseau de téléphonie mobile, sans qu'il y ait besoin d'ajouter un équipement supplémentaire à l'appareil.

### **Float**

Terme anglais désignant le montant total de l'argent électronique, des espèces et des sommes déposées en banque à la disposition immédiate d'un Agent lui permettant de faire face aux demandes d'achat (dépôts) ou de vente (retraits) d'argent électronique.<sup>1</sup> Le float correspond donc aux encaisses, soldes ou encours de trésorerie de l'agent consacrées aux opérations d'argent mobile.

### **Grossiste (« superagent » en anglais)**

Une entreprise, ou parfois une banque, achetant de l'argent électronique (e-money ou e-cash) « en gros » auprès d'un fournisseur de service financiers mobiles pour le revendre aux agents, lesquels le revendent à leur tour aux utilisateurs.

### **G2P**

En anglais « government to person », signifie de l'État vers les personnes.

### **Interopérabilité**

Désigne la possibilité offerte aux utilisateurs de différents systèmes de services financiers mobiles d'effectuer des transactions directement entre eux.

<sup>1</sup> Le float correspond donc aux encaisses, soldes ou encours de trésorerie de l'agent consacrées aux opérations d'argent mobile.

### Liquidité

Désigne la capacité d'un Agent à faire face aux demandes d'achat (dépôts) ou de vente (retraits) d'argent électronique. L'indicateur le plus courant de mesure de la liquidité d'un Agent est le montant total des sommes détenues par celui-ci en Argent électronique et en argent liquide (aussi appelé « solde » ou « float » en anglais).

### Lutte anti-blanchiment/contre le financement du terrorisme (LAB/CFT)

Ensemble des réglementations généralement mises en place par les banques centrales et autres autorités compétentes visant à détecter et empêcher l'usage de services financiers aux fins de blanchiment de l'argent ou de financement du terrorisme. L'organisme en charge de l'établissement de normes mondiales en matière de LAB/CFT est le GAFI (Groupe d'Action financière, ou Financial Action Task Force/FATF en anglais).

### Non-bancarisé

Se dit des personnes souvent à faibles revenus, ne disposant pas d'un compte bancaire ou d'un compte courant auprès d'une institution financière conventionnelle.

### Sous-bancarisé

Se dit des personnes ayant accès à des services bancaires compte courant simple auprès d'une institution financière conventionnelle, mais ayant cependant des besoins financiers non satisfaits ou mal satisfaits. Par exemple, elles n'ont pas la possibilité d'envoyer de l'argent de façon sûre ou abordable.

### Paiement mobile

Transfert de valeur réalisé à partir d'un porte-monnaie électronique, au crédit d'un porte-monnaie mobile et/ou initié à partir d'un téléphone mobile. Le terme de paiement mobile est parfois réservé à la désignation de virements effectués pour le paiement de biens ou services, que ce soit sur le point de vente (vente au détail) ou à distance (paiement de factures).

### Plateforme

Équipements et logiciels permettant d'offrir des services d'argent électronique.

### Porte-monnaie électronique ou mobile

Compte utilisé principalement par le biais d'un téléphone portable mobile.

### P2P

De l'anglais « person to person », signifie d'individu à individu (par opposition aux personnes morales).

### P2B

De l'anglais « person to business », signifie d'individu à entreprise (ou personne morale).

### Point de vente

Commerce de détail où s'effectuent des paiements de biens ou services.

### Responsable d'agents (« masteragent » en anglais)

Personne physique ou morale achetant de « l'argent électronique en gros » auprès d'un opérateur de réseau mobile ou fournisseur de services financiers mobiles (« service provider » en anglais) pour le revendre aux agents. Le responsable d'agents est donc le premier maillon de la chaîne de distribution d'argent mobile, sachant que les agents revendent à leur tour cet « argent électronique » aux utilisateurs. À la différence d'un agent principal, le responsable d'agents est également responsable de la gestion des besoins d'un groupe donné d'agents en matière de liquidité en espèces et en valeur électronique.

### Retrait d'espèces (« cash-out » en anglais)

Opération par laquelle le client retire de l'argent liquide de son porte monnaie électronique. Cela s'effectue généralement par l'intermédiaire d'un Agent qui débite le compte bancaire mobile du client et lui remet l'argent en liquide.

### Services bancaires mobiles

Désigne l'accès à des services financiers par l'intermédiaire d'un téléphone portable (mobile). Cela peut inclure l'exécution de certaines transactions.

### Services financiers conventionnels

Désignent les services financiers fournis par des entités non réglementées par opposition aux services financiers informels qui sont non-réglementés. En plus des banques, les fournisseurs de services de transferts de fonds, les institutions de microfinance (IMF) et les opérateurs de réseaux mobiles peuvent avoir l'autorisation de fournir certains services financiers.

### Services financiers informels (ou non-conventionnels)

Désignent les services financiers fournis par les entités non réglementées, comme par exemple les encaisseurs du réseau Susu au Ghana, et les associations d'épargne, etc.

### Solde

Voir « float »

### Virement d'argent mobile

Transfert de valeur réalisé à partir d'un porte-monnaie mobile, au crédit d'un porte-monnaie mobile et/ou initié à partir d'un téléphone mobile.



Pour plus d'informations, contactez :

[mmu@gsm.org](mailto:mmu@gsm.org)

GSMA London Office

T +44 (0) 20 7356 0600